



FONDATION
DU DROIT
DE L'ONTARIO
RAPPORT
ANNUEL
2011



DÉCLARATION SOLENNELLE

TUTELLE DE LA COURONNE





**OBLIGATION
FIDUCIAIRE**

**TUTEUR À
L'INSTANCE**



**OBLIGATION
DE DILIGENCE**



DANS UN UNIVERS CARACTÉRISÉ PAR UN LANGAGE COMPLEXE ET HAUTEMENT SPÉCIALISÉ, LE SYSTÈME JURIDIQUE DE L'ONTARIO PEUT ÊTRE DÉCONCERTANT. CERTAINS GROUPES DOIVENT SURMONTER DES OBSTACLES PARTICULIÈREMENT DIFFICILES POUR S'Y RETROUVER.

LE RAPPORT ANNUEL DE CETTE ANNÉE MET L'ACCENT SUR CERTAINES INITIATIVES QUI ONT PROFITÉ AUX ENFANTS ET AUX ADOLESCENTS, QUI NE FORMENT QUE L'UN DES NOMBREUX GROUPES DE PERSONNES VULNÉRABLES AUXQUELS NOUS VENONS EN AIDE.

TABLE DES MATIÈRES

07	Message du Président
11	Faits saillants sur le plan financier
12	Quelques faits et chiffres
14	Subventions en vedette
17	Fonds d'accès à la justice
21	Subventions approuvées
25	Fonds d'aide aux recours collectifs
32	Gouvernance et personnel
34	Resultats financiers

La Fondation du droit de l'Ontario (FDO) est un organisme sans but lucratif établi par loi provinciale en 1974. Elle a pour mission singulière d'aider davantage de personnes à comprendre la loi et à améliorer leur sort. La volonté de faciliter l'accès à la justice, surtout pour les groupes défavorisés, sous-tend tous les efforts de l'organisme. La FDO accorde de l'aide financière selon des critères rigoureux, incite les professionnels du droit à l'excellence et fait la promotion de carrières en droit dans le secteur de l'intérêt public. Le financement de la FDO provient en grande partie des intérêts touchés sur les comptes fiduciaires mixtes dans lesquels avocats et parajuristes de l'Ontario versent les sommes détenues en fiducie pour leurs clients. La FDO administre le Fonds national d'accès à la justice, financé par des indemnités cy-près, et le Fonds d'aide aux recours collectifs.



C'EST PARCE QUE NOUS AVONS
CONSCIENCE DE L'IMPORTANCE DE
LA RESPONSABILISATION ET DE LA
TRANSPARENCE QUE CE RAPPORT
CONTIENT DE NOMBREUX FAITS ET
CHIFFRES – NOUS N'OUBLIONS
CEPENDANT PAS QUE NOTRE TRAVAIL
TOUCHE PROFONDÉMENT LA VIE
DES GENS.

« ANNIE » — D'UN STRESS PERMANENT À UN SENTIMENT DE PRISE EN MAIN PERSONNELLE

Dans sa jeunesse, Annie ainsi que sa maman et ses deux frères ont quitté le Grand Nord pour s'installer à Thunder Bay. La vie de sa famille fut marquée par la violence et les mauvais traitements. Elle purge actuellement une peine en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, et elle a participé au projet Citoyens actifs dirigé par le Réseau ontarien d'éducation juridique (ROEJ), qui bénéficie depuis longtemps d'une subvention de la Fondation du droit de l'Ontario. Le projet Citoyens Actifs d'une durée de cinq semaines auquel elle a pris part inculque aux jeunes des concepts de justice sociale et contribue à encourager l'engagement civique. Les répercussions positives que ce projet a eues sur Annie ainsi que sur ses camarades sont encourageantes. « Lorsqu'elle n'est pas en détention préventive, elle n'étudie pas de manière très assidue et même si ce programme avait été proposé à sa classe, elle ne se serait sans doute pas sentie à l'aise d'exprimer son point de vue devant ses camarades », de préciser son enseignant. « Ce programme du ROEJ lui a été très bénéfique ».

**« ALISON » — LE POUVOIR DES CONSEILS JURIDIQUES PROPOSÉ AU BON ENDROIT
PAR UNE PERSONNE INSPIRANT LA CONFIANCE**

Cette adolescente de 16 ans vivait dans la rue et dans des refuges lorsqu'elle se rendit par hasard dans un refuge où était donné un atelier dans le cadre du programme Street Youth Legal Services, atelier financé par la Fondation du droit de l'Ontario. Par la suite, elle discuta avec l'avocat offrant l'atelier et lui mentionna qu'elle pensait que sa grand-mère avait laissé une police d'assurance-vie dans laquelle elle l'avait désignée comme bénéficiaire, mais que cet argent était utilisé par d'autres membres de sa famille. Grâce à l'aide de cet avocat, elle parvint à avoir accès à cet argent, ce qui lui permit d'avoir son propre appartement et de s'inscrire à des études postsecondaires.

Ce ne sont là que deux des nombreuses personnes auxquelles sont venus en aide les programmes financés par la Fondation du droit de l'Ontario (FDO). Elles représentent les nombreux jeunes qui bénéficient des subventions octroyées par la FDO, dont certaines sont mises en exergue dans ce rapport. D'autres sont des victimes de violence familiale, des étudiants s'informant sur le système juridique, des plaideurs non représentés faisant l'objet de poursuites devant des tribunaux, des personnes condamnées à tort, des avocats, jeunes et moins jeunes, en quête de possibilités de perfectionner ou d'affiner leurs compétences et de travailler dans l'intérêt général.

Même si les faibles taux d'intérêt pendant toute l'année 2011 ont restreint les revenus que nous tirions des intérêts sur les comptes en fiducie mixtes des avocats et des parajuristes, nous étions résolus à trouver des moyens de maintenir notre appui à nos programmes de subvention existants. Nous y sommes parvenus en réduisant de nouveau nos propres charges d'exploitation, en jetant de nouvelles bases pour améliorer les rendements auprès des institutions financières détenant des comptes en fiducie mixtes, et en agissant rapidement face à la possibilité du versement de trois nouvelles indemnités cy-près au Fonds d'accès à la justice.

Le versement de ces nouvelles indemnités au Fonds d'accès à la justice (témoignant de la confiance accordée à notre efficacité en tant qu'organisme octroyant des subventions) nous a permis d'appuyer un plus grand nombre d'initiatives intéressantes et importantes en Ontario et partout au Canada. Nous avons, par exemple, accordé d'importantes subventions dans le but d'accroître l'accès à la justice pour les peuples autochtones. Ces subventions portaient, entre autres choses, sur un projet faisant appel à des présentations théâtrales interactives pour faire connaître aux élèves autochtones vivant dans des communautés éloignées du nord de la C.-B., de la Saskatchewan et du Yukon des éléments de droit concernant leur vie quotidienne, ou sur des projets venant en aide aux Autochtones victimes de violence, aux quatre coins du pays, ou encore sur un projet national de l'Association du Barreau autochtone qui, avec le soutien de la Commission de vérité et de réconciliation, collabore avec des communautés autochtones afin de remédier aux séquelles laissées par les mauvais traitements infligés dans les pensionnats.

Nous tirons une certaine fierté de la confiance que nous avons gagnée auprès de nos principaux groupes d'intervenants. Nous sommes ravis des résultats des deux études ayant eu pour but d'évaluer notre propre efficacité. Une étude sur la profession juridique a montré un important appui à l'égard du travail que nous accomplissons et un taux de satisfaction des clients extrêmement élevé en ce qui a trait aux professionnels juridiques ayant communiqué avec le personnel de la FDO. Selon une étude sur les demandeurs et les bénéficiaires d'une subvention de la FDO, un nombre important de subventions de la FDO avait un effet « multiplicateur » incontestable (à savoir, celui d'aider les bénéficiaires d'une subvention à attirer d'autres fonds ou à obtenir une plus grande reconnaissance), et même les demandeurs qui s'étaient vu refuser un financement qualifiaient notre processus d'équitable.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier tout particulièrement Janet Minor, qui a exercé les fonctions de fiduciaire pendant deux ans et de membre du Comité des recours collectifs pendant un an. C'est sa passion pour l'accès à la justice qui a animé nos discussions et engendré de nouvelles idées. J'aimerais également souhaiter la bienvenue à Carol Hartman, qui a rejoint le conseil d'administration en 2011.

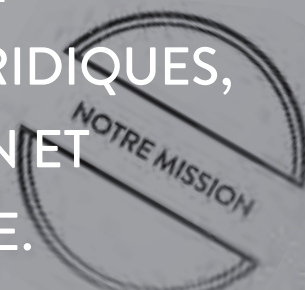
Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues du conseil des fiduciaires, le personnel de la FDO et l'ensemble de nos partenaires, notamment les professionnels juridiques, dont la pratique génère nos revenus, et les bénéficiaires d'une subvention qui emploient bien cet argent. Nous repensons à l'année 2011 avec fierté et nous envisageons l'année 2012 avec espoir.



Mark J. Sandler
Président

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO SERT DE CATALYSEUR POUR FAIRE PROGRESSER L'IDÉAL D'UN SYSTÈME JURIDIQUE VÉRITABLEMENT ACCESSIBLE À TOUS. LA FONDATION EST RECONNUE COMME CHEF DE FILE, GRÂCE À SES FORMULES ORIGINALES DE PARTENARIAT VISANT À SOUTENIR ET À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ JUSTE.

LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO SE DONNE COMME MISSION DE RENFORCER L'AVANCEMENT DES CONNAISSANCES JURIDIQUES, L'EXCELLENCE AU SEIN DE LA PROFESSION ET LA PARTICIPATION AU SYSTÈME JURIDIQUE. LA FONDATION SUBVENTIONNE DES PROGRAMMES ET INITIATIVES DANS LE BUT DE PROMOUVOIR ET D'AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUTE LA POPULATION ONTARIENNE.



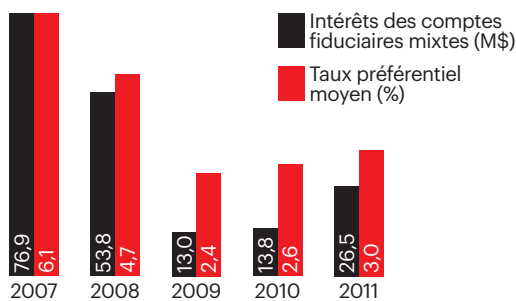


REVENUS

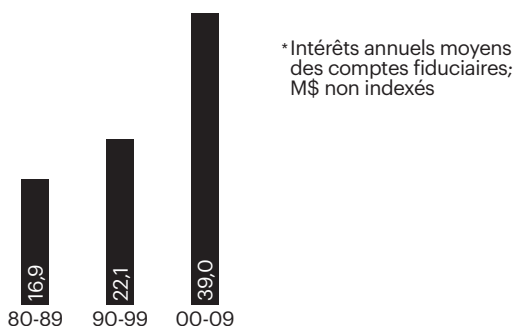
Les revenus de la FDO proviennent principalement des intérêts gagnés sur les comptes fiduciaires mixtes dans lesquels avocats et parajuristes de l'Ontario versent les sommes détenues en fiducie pour leurs clients. Selon la loi, tous ces intérêts doivent être remis à la FDO. Les revenus étaient à la hausse en 2011, en raison de l'accroissement graduel du taux d'intérêt au dernier semestre de 2010 et aux soldes supérieurs des comptes fiduciaires en 2011. Malgré cela, les revenus ont été largement inférieurs à ce qu'ils étaient auparavant.

La FDO négocie des taux d'intérêt avec les institutions financières, ce qui dans certains cas s'est avéré plus favorable que dans d'autres. Si les avocats et parajuristes avaient transféré les sommes déposées dans les comptes fiduciaires de la banque offrant les pires conditions en 2011 pour les placer à la banque offrant les conditions les plus favorables, ils auraient généré assez de revenus supplémentaires au profit de la FDO pour financer non seulement davantage de services juridiques essentiels par l'entremise d'Aide juridique Ontario (AJO), mais aussi huit années du programme de services juridiques pour les jeunes de la rue, par exemple.

REVENUS ET TAUX D'INTÉRÊT



REVENUS D'INTÉRÊT CUMULATIFS*

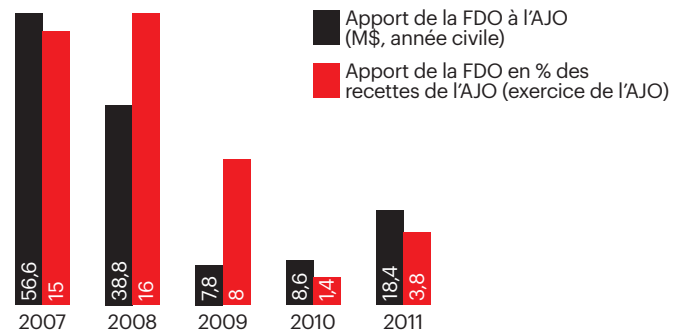


DÉPENSES

En 2011, les charges d'exploitation de la FDO se sont élevées à 2,1 millions de dollars (sans compter les dépenses du Comité des recours collectifs), soit une diminution de 15"%" par rapport à 2010, année qui avait déjà connu une baisse de 4,5"%" par rapport à 2009.

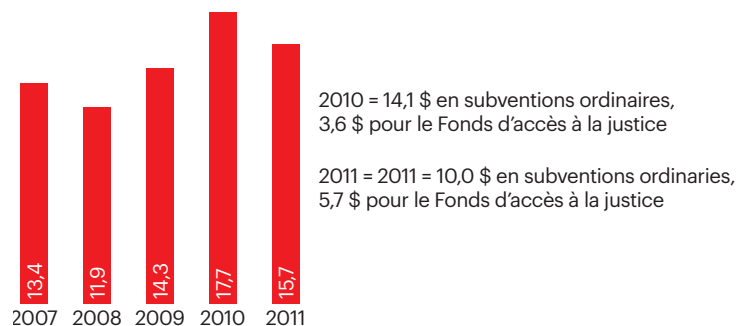
Les trois quarts du produit net des comptes fiduciaires mixtes (moins les frais d'exploitation) sont versés à l'AJO, ce qui vient s'ajouter aux autres sources de financement de cet organisme et soutenir directement la prestation de services juridiques aux personnes à faible revenu de l'Ontario. L'apport de la FDO à l'AJO ne représente qu'une faible partie du total des revenus de cet organisme pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

APPORT DE LA FDO À L'AJO



Quant à la partie du revenu net de la FDO qui n'est pas affectée à l'AJO, elle est accordée sous forme de subventions visant à appuyer l'accès à la justice ainsi que l'excellence des services fournis par la profession juridique. L'excédent des fonds reporté des exercices antérieurs a contribué à maintenir le niveau des subventions ordinaires ces dernières années malgré les faibles taux d'intérêt, bien que ces fonds n'aient pas été aussi élevés en 2011 qu'en 2010.

SUBVENTIONS AUTORISÉES (M\$)



QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

115

NOUVELLES SUBVENTIONS
APPROUVÉES, POUR UN TOTAL DE
15,7 MILLIONS DE DOLLARS*

47,500

AVOCATS ET
PARAJURISTES
EN ONTARIO

SENSIBILISATION DE PLUS DE 62 000 ÉTUDIANTS GRÂCE À DES FONDS DE PLUS DE
1,2 MILLION DE DOLLARS POUR RENSEIGNER LES ADOLESCENTS SUR LE SYSTÈME JURIDIQUE

48%

DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION RAPPORTENT
QUE LE SOUTIEN DE LA FDO LEUR A PERMIS D'OBTENIR
D'AUTRES CAPITAUX

2

BOURSES DE
LEADERSHIP
COMMUNAUTAIRE
EN JUSTICE
ATTRIBUÉES



\$2,3 MILLIONS

DE DOLLARS VERSÉS AUX FACULTÉS
DE DROIT DE L'ONTARIO
(SUBVENTIONS GLOBALES SEULEMENT)



\$18,4 MILLIONS

DE DOLLARS VERSÉS
À L'AIDE JURIDIQUE ONTARIO

* Y compris les subventions ordinaires et celles du Fonds d'accès à la justice.

89%

DES AVOCATS ET DES
PARAJURISTES SOUTIENNENT LE RÔLE
ET LES ACTIVITÉS DE LA FDO

18

POSTES DE STAGIAIRES
BOURSIERS EN DROIT COMBLÉS

94%

DES REQUÉRANTS SONT SATISFAITS OU
TRÈS SATISFAITS DU PROCESSUS DE
TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA FDO



26,500,000 \$

EN RECETTES
SUR LES COMPTES
FIDUCIAIRES MIXTES
DE LA FDO

FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

1,6

MILLION \$
DE NOUVELLES
INDEMNITÉS
CY-PRÈS

11



SUBVENTIONS
NATIONALES ATTRIBUÉES

AIDE FINANCIÈRE
FOURNIE
MAINTENANT
DANS

9

PROVINCES

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

4

AFFAIRES ONT FAIT L'OBJET
DE TRANSACTIONS PRÉVOYANT
LE VERSEMENT D'UNE
SOMME D'ARGENT

DES
DROITS
DE

3,1

MILLIONS DE
DOLLARS ONT ÉTÉ
RECOUVRÉS

15

NOUVELLES
ACTIONS
FINANCÉES



Des bénéficiaires de subvention en action (du haut vers la droite) : la Fondation nationale des réalisations autochtones, des jeunes de la Première Nation Aamjiwnaang, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. *Photos reproduites avec l'aimable autorisation de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario et d'Adrian Smith.*

LES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS SONT PLUS SUSCEPTIBLES DE FINIR EN PRISON QUE DE FINIR L'ÉCOLE SECONDAIRE*

Le Fonds national des réalisations autochtones (FNRA) cherche à inciter davantage d'élèves autochtones à demeurer sur les bancs d'école et, en définitive, à se façonner un rôle positif au sein du système juridique. Le module d'information **Cercle de la justice** du FNRA est offert dans les écoles des quatre coins du Canada comptant une importante population autochtone. Il initie les élèves à des carrières en droit, telles que celles d'agent de libération conditionnelle, de juge de paix et de parajuriste. Des exercices interactifs et la voix d'Autochtones qui mènent avec succès de telles carrières aident les élèves à comprendre les occasions qui s'offrent à eux et le cheminement qu'ils doivent suivre pour saisir celles-ci.

«Le programme était bien présenté et pratique. On ne peut jamais savoir quelle sera la petite étincelle qui va inciter un élève à ne pas décrocher. Ce programme pourrait bien y arriver. Il cherche justement à créer des petites étincelles qui vont faire briller une flamme. » – Melissa Turner, enseignante à l'école secondaire d'Hagersville (Ontario)

* Discours du chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn A-in-chut Atleo, le 4 octobre 2011

64% DES JEUNES SANS ABRI À TORONTO DISENT AVOIR ÉTÉ VICTIME D'UN CRIME VIOLENT AU MOINS UNE FOIS *

Par l'entremise de son programme **Street Youth Legal Services** [services juridiques pour les jeunes de la rue], la clinique Justice for Children and Youth donne des renseignements et des conseils juridiques directement aux jeunes de la rue, dans des centres de jour et dans des maisons de refuge. Les questions juridiques pertinentes sont abordées de manière créative et pratique grâce à des cartes d'information de format de poche, à des ateliers et à des vidéos. Le programme habilite les jeunes de la rue à se servir du droit pour sauvegarder leur dignité et préserver leurs droits. Ce programme peut aider quelqu'un à créer la stabilité nécessaire pour trouver un logement et laisser derrière lui les risques d'une vie dans la rue.

«Quand j'habitais dans un refuge, ils mettaient les résidents à la porte entre 8 h et 17 h. Il fallait être dehors ou se trouver un endroit où aller pour se réchauffer, et ce, pendant neuf ou dix heures dans la journée. Alors, on tombait sur la police ici et là, et elle nous posait des questions sans raison. Quand l'adresse du refuge sortait, la police avait tendance à vouloir fouiller encore plus. » – Korie, cliente des Street Youth Legal Services

* « Surviving Crime and Violence », rapport de la clinique Justice for Children and Youth, 2010

«ON OUBLIE TROP SOUVENT QUE LA PÉNURIE DE PROFESSIONNELS BILINGUES CONTRIBUE AUSSI À REMETTRE EN CAUSE LA LÉGITIMITÉ MÊME DU SYSTÈME DE JUSTICE » *

Le recrutement de jeunes francophones pour mener des carrières juridiques est crucial afin d'assurer la prestation de services dans l'avenir. Le programme **Concentration en justice!** (CEJ) initie les élèves francophones de la 10^e à la 12^e année à des possibilités de carrière en droit. Les participants profitent d'occasions uniques, telles que l'accompagnement d'un juge ou d'un procureur de la Couronne au travail. Un vaste éventail de bénévoles du secteur juridique contribue à offrir des exposés, des ateliers, des excursions spéciales et un service de mentorat. Des efforts sont en cours pour étendre ce programme à d'autres écoles secondaires de l'Ontario. Le matériel du programme est affiché sur le site www.cliquezjustice.ca, qui a été lancé récemment.

«Je suis quelqu'un qui suit les nouvelles et je vois bien ce qui se passe dans le monde et dans le pays, et tout n'est pas bien. Je veux être certaine de faire partie [de la solution] et d'aider à changer la vie des gens – surtout celle des groupes minoritaires au Canada et aussi des Autochtones. » – Jocelyne Coulibaly, ancienne participante au programme CEJ, qui commence ses études en droit à l'Université d'Ottawa à l'automne 2012.

* « De la théorie à la pratique », étude de l'Université d'Ottawa sur les services en français dans le domaine de la justice en Ontario, 2010

85% DES ENFANTS ET ADOLESCENTS VICTIMES D'UNE AGRESSION CONNAISSENT LEUR AGRESSEUR *

Bien souvent, il est extrêmement pénible pour un adulte sûr de lui de témoigner en cour, ce qui fait qu'on peut à peine imaginer ce que doit ressentir un enfant, surtout quand il doit témoigner au sujet de sa propre agression, et contre quelqu'un qu'il connaît. L'organisme **Boost – Child Abuse Prevention and Intervention** a créé une trousse multimédia conçue pour atténuer le traumatisme des enfants qui doivent comparaître devant un tribunal de l'Ontario. Des fournisseurs de services de toute la province se serviront de la trousse pour préparer les enfants grâce à des activités qui les renseigneront sur l'apparence d'une salle de tribunal, le rôle des personnes qui y sont présentes, la présentation d'éléments de preuve et le contre-interrogatoire, et les sentiments qu'on peut éprouver lorsqu'on témoigne.

«Il faudrait préparer tous les enfants avant leur arrivée en cour, sinon le système de justice pénale, qui est en fait conçu pour des adultes, fera d'eux à nouveau des victimes. Il y a eu des progrès, mais il est crucial de préparer les enfants si l'on veut qu'ils fassent leur part à titre de témoins. » – Lynn Factor, défenseure des enfants témoins pour l'organisme Boost

* « La violence familiale au Canada : un profil statistique », Statistique Canada, 2011

À L'OMBRE DE LA VALLÉE

Située dans la région de la Chemical Valley au sud-ouest de l'Ontario, la réserve de la **bande Aamjiwnaang** doit composer avec le plus haut taux de contamination toxique de la province et le plus faible taux de naissances vivantes de garçons du monde. Un forum communautaire appuyé par la FDO sur la réserve en 2011 a traité des outils juridiques pouvant servir à obtenir une justice environnementale – y compris l'accès aux données environnementales et une évaluation des sources de dédommagement éventuelles. Ce forum a aussi permis d'inclure les jeunes de la bande dans les discussions. Par la photographie et d'autres moyens d'expression artistique, ils ont montré comment les incidences sur l'environnement local les affectaient. Ils ont formé le groupe « Aamjiwnaang Green Teens ».

LA PENSÉE CRITIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Danielle McLaughlin, de la Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles, a été boursière du programme Leadership communautaire en justice de la FDO et a œuvré à ce titre à la Faculté d'éducation de l'Université de Windsor en 2011. Elle a aidé à préparer les enseignants à stimuler la pensée critique chez les élèves même les plus jeunes lorsqu'il est question de droits et de responsabilités. Elle a partagé ses observations dans des articles parus dans le Windsor Star et ailleurs lorsqu'elle était boursière. Des extraits traduits sont repris ci-dessous.

« Nous savons que la transgression de règles fait partie de l'enfance, mais l'apprentissage des façons d'établir et de maintenir de solides relations fait partie des grands plaisirs de cette période de la vie. Et ces relations responsables font partie des attentes que nous avons à l'égard d'autrui dans une démocratie bien établie. »

« Nous voulons que nos enfants réfléchissent de façon éclairée et qu'ils tiennent compte des besoins et des droits des gens qui diffèrent d'eux. Les enfants qui apprennent plus qu'une simple règle comprendront qu'ils ont une responsabilité à l'égard d'autrui. Le fait de réfléchir [à l'interdiction du] beurre d'arachide à l'école peut les aider à faire de la démocratie une habitude. »

« Nous devons autoriser les divergences d'opinion, mais reconnaître que chaque point de vue n'est pas nécessairement valable au même titre que les autres. En revanche, si l'on tombe tous d'accord, si l'on arrive rapidement à un consensus, on doit reconnaître qu'il manque quelqu'un. Quel point de vue nous manque-t-il? »

« Quels risques les enseignants prennent-ils quand ils invitent les élèves à tenir ce genre de discussion? Nous affairons-nous à former la prochaine génération de protestataires? Peut-être. Mais si nous n'invitons pas les élèves à songer à leurs droits et à leurs responsabilités, d'où proviendra notre prochaine génération de chefs de file dans le monde? »

ENRICHIR LA FORMATION EN DROIT

La FDO fournit à chacune des sept facultés de droit de l'Ontario une subvention ordinaire globale qui sert à bonifier le programme d'enseignement de manière unique, à resserrer les liens entre les facultés et leurs collectivités, et à inculquer un engagement durable à servir l'intérêt public. Les facultés sont aussi admissibles au financement de la FDO pour des projets.

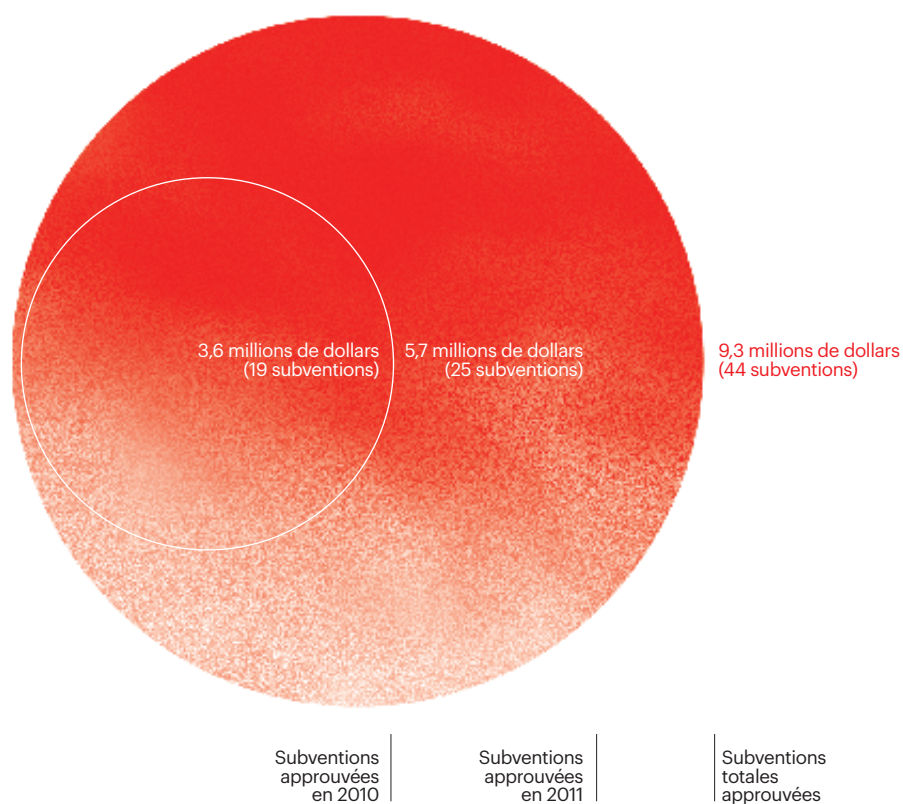
Le Centre for Law in the Contemporary Workplace [centre spécialisé en droit intéressant les milieux de travail contemporains] constitue un exemple très réussi d'initiative qui a pu voir le jour grâce à des fonds de démarrage de la FDO. Ce centre cherche à faire progresser la justice en formant la prochaine génération d'avocats et d'universitaires spécialisés en droit du travail et de l'emploi et en étant à la fine pointe de la recherche sur les défis en constante évolution dans ce champ du droit. La professeure agrégée supérieure Elizabeth Shilton y mène des recherches postdoctorales sur le sexe et la réforme des pensions qui contribueront au programme de recherche du Centre.

Le soutien de la FDO a permis à l'université Queen's d'obtenir un engagement de 250 000 \$ du cabinet Gowl-ing Lafleur Henderson pour que le Centre poursuive ses travaux. « Rien de tout cela n'aurait été possible sans le généreux financement de démarrage de la FDO », a affirmé le doyen Bill Flanagan.

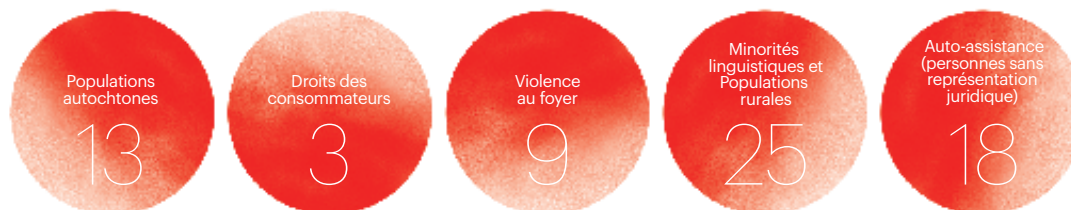


LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO (FDO) A CRÉÉ LE FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE (FAJ) POUR RECEVOIR DES INDEMNITÉS *CY-PRÈS* EN VUE DE SOUTENIR LES INITIATIVES VISANT À FACILITER L'ACCÈS À LA JUSTICE AUX QUATRE COINS DU CANADA. UN GROUPE DE CONSULTATION NATIONAL FOURNIT DES CONSEILS SUR LA GESTION DU FAJ. LES LIGNES DIRECTRICES ACTUELLES PRESCRIVENT PRINCIPALEMENT LE SOUTIEN D'INITIATIVES SUR UN OU PLUSIEURS DES CINQ THÈMES.

SUBVENTIONS APPROUVÉES



SUBVENTIONS PAR THÈME DU FAJ (SUBVENTIONS CUMULATIVES, 2010 ET 2011)



Le total dépasse 44 parce que les subventions traitent couramment de plus d'un thème.

VENTILATION DES SUBVENTIONS DANS LE CANADA (SUBVENTIONS CUMULATIVES, 2010 ET 2011)

C.-B.	6
Prairies	3
Ontario	19
Québec	2
Atlantique	3
Échelle nationale / plus d'une compétence	11
Nombre total de subventions	44

Dans les tableaux ci-dessus, de multiples Bourses de stage – Communiquer en Ontario sont réunies sous une seule subvention, tant pour l'exercice de 2010 que celui de 2011 (mais elles figurent séparément dans la liste à la page 13).

AUTRES REVENUS PERÇUS AU TITRE DES INDEMNITÉS CY-PRÈS

Skopit c. BMO Nesbitt Burns Inc., 2010
ONSC 6039

1 469 930 \$

Smith Estate c. National Money Mart, 2010
ONSC 1334 (CanLII)

31 680 \$

Wein c. Rogers Cable Communications Inc., 2011
ONSC 7290 (CanLII)

100 000 \$

FACILITER L'ACCÈS À LA JUSTICE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Le FAJ a vu le jour grâce au versement de 14,6 millions de dollars, conformément à une ordonnance de *cy-près*, à la suite du règlement d'un recours collectif entourant les droits des consommateurs. La FDO a annoncé la création du FAJ à grand renfort de publicité au printemps 2010. La réaction des requérants sans but lucratif a été très forte – à l'instar de la qualité et de la diversité des propositions – et l'appel de demandes initial s'est ainsi terminé à la fin de février 2011.

La FDO s'est servi de sa démarche bien établie pour l'évaluation et l'attribution de subventions dans le cadre du FAJ, ce qui fait que les ressources ont pu être affectées en temps opportun et de manière efficace dans tout le Canada. Environ le quart de toutes les subventions approuvées à la fin de 2011 sont mises en œuvre dans plus d'une province. Le FAJ est ainsi en mesure d'aider à faire profiter ses bénéficiaires d'une grande expertise dans des domaines tels que les droits des Autochtones et d'aborder des questions juridiques qui sont proprement pan-canadiennes, comme les amendements récents à la législation sur l'immigration.

Le choix d'initiatives de grande portée à subventionner s'est poursuivi tout au long de 2011, et continue en 2012. L'attribution finale d'une partie des fonds s'échelonnera sur une plus longue période afin de soutenir les étapes subséquentes d'initiatives à long terme.

Cela comprend l'initiative ontarienne Communiquer, qui porte sur les besoins juridiques des minorités linguistiques et des résidents en milieu rural ou éloigné. Le soutien du FAJ a permis de considérablement mettre en valeur ce programme en 2011, notamment en y ajoutant des initiatives pour améliorer la disponibilité de services d'interprétation juridique pour les personnes malentendantes.

Jusqu'à maintenant, les fonds ont été affectés largement en fonction des critères établis relativement à l'indemnité *cy-près* accordée dans l'affaire Cassano. Il en va de même pour les cinq thèmes retenus. Le FAJ est cependant un mécanisme de financement permanent et souple. Depuis sa création, il a reçu 1,6 million de dollars supplémentaires au titre des indemnités *cy-près*. Il a perçu une telle indemnité pour financer un livre sur l'histoire de la Cour d'appel de l'Ontario. Les recherches pour la publication de ce livre sont actuellement en cours. Le FAJ peut recevoir le règlement de futurs recours collectifs, suivant toute condition pertinente imposée par la cour, y compris la zone géographique.

Des indemnités *cy-près* sont versées à des organismes aptes quand un recours collectif est réglé ou tranché, et quand il devient presque impossible de distribuer les fonds au groupe de demandeurs. L'affaire Cassano est la première où de tels fonds ont été affectés à une fondation de droit du Canada.

Personne-ressource : Tanya Lee
Directrice, Fonds d'accès à la justice
tlee@lawfoundation.on.ca
416-598-1550, p. 318

* Cassano c. Toronto Dominion Bank, 2010 ONSC 35732 (CanLII)



SUBVENTIONS ORDINAIRES

Association des juristes d'expression française de l'Ontario	La Journée du droit 2012	13 000 \$
	Concentration en justice!	87 948 \$
Association in Defence of the Wrongly Convicted	Programme d'activités 2012	230 000 \$
Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario	Initiative de planification stratégique du système de cliniques communautaires - Phase I	14 886 \$
	Initiative de planification stratégique du système de cliniques communautaires - Phase II	78 590 \$
Assumption University	The Underground Railroad Seminar	15 000 \$
Association des Étudiants Noirs en Droit du Canada	Conférence annuelle et initiatives connexes	30 735 \$
Centre canadien pour la justice internationale	La justice à l'échelle internationale par l'entrepreneurship social, phase II	15 000 \$
Fondation canadienne pour l'éducation en matière de libertés civiles	Programme d'activités 2011-13	221 100 \$
Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada	Boot-strapping Creative Commons Canada	15 000 \$
CARFAC (Canadian Artists' Representation/le Front des artistes canadiens)	Conférence nationale de Lawyers for the Arts	10 000 \$
Centre pour les droits à l'égalité au logement	Youth4Housing4Youth	15 000 \$
Comité consultatif du juge en chef de l'Ontario sur le professionnalisme	Bourses en éthique et professionnalisme en droit du juge en chef de l'Ontario	20 000 \$
Community and Legal Aid Services Programme	Colloque sur la formation clinique et la justice sociale	10 000 \$
Community Information Fairview	Formation d'étudiants en droit	10 000 \$
Éducation juridique communautaire Ontario	CLEO Centre for Research	152 000 \$
	Programme d'activités 2010-2013 de CLEONet	140 000 \$
Community Living Ontario	Regulatory Tribunal Support and Information Project	80 000 \$
Defence Counsel Association of Ottawa	Amélioration de la formation juridique permanente à l'intention des membres junior des avocats pénalistes spécialisés en défense de l'Est et du Nord de l'Ontario	35 000 \$
	DCAO/CCLA - Conférence annuelle sur le droit pénal	5 000 \$
Drug Awareness Committee of Thunder Bay	Pratiques en matière de justice réparatrice dans les écoles	14 820 \$
FCJ Refugee Centre	Initiative de mentorat pour les immigrants et les réfugiés	100 000 \$
Fédération des juristes asiatiques-canadiens	Bridge the Gap	32 000 \$
Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur, bibliothèque	Proposition visant l'acquisition de QuickLaw pour les bibliothèques collégiales de l'Ontario pour les programmes de formation de parajuristes accrédités par le Barreau du Haut-Canada	41 960 \$
Justice for Children and Youth	Street Youth Legal Services	52 500 \$
Commission du droit de l'Ontario	Programme d'activités	485 000 \$
Law in Action Within Schools	Programme d'activités 2012-13	100 000 \$
	Programme emplois d'été 2012	14 952 \$
Subventions globales annuelles aux facultés de droit	École de droit Osgoode Hall	400 000 \$
	University Queen's, Faculté de droit	332 000 \$
	Université d'Ottawa, Faculté de droit, section de droit civil	200 000 \$
	Université d'Ottawa, Faculté de droit, section de common law	400 000 \$
	Université de Toronto, Faculty de droit	332 000 \$
	Université Western Ontario, Faculty de droit	332 000 \$
	Université de Windsor, Faculté de droit	332 000 \$

LibraryCo Inc.	Acquisition de ressources électroniques	722 500 \$
Lutherwood	Waterloo Region Mental Health Youth Court Worker	62 217 \$
Metropolitan Action Committee on Violence Against Women and Children	Programme d'activités 2011-12	329,290 \$
Native Law Centre	Soutien du mandat du Native Law Centre	20,000 \$
Conférence des juges de l'Ontario	From Magistrates to Justices (histoire de la Cour de justice de l'Ontario, à Windsor, depuis 1858)	15 000 \$
Ontario Crown Attorneys' Association	Cours d'été à l'intention des plaideurs de la Couronne en appel	9 825 \$
Réseau ontarien d'éducation juridique	Programme d'activités 2011-12	820 000 \$
	Fonds pour procès fictif OJEN/LFO	15 000 \$
	La Journée du droit 2012	13 400 \$
	International Justice Education for High Schools - C.-B. et Ontario (projet conjoint avec l'International Women's Rights Project)	15 000 \$
	Collecte de fonds, perfectionnement professionnel et expert-conseil en bâtiments	33 000 \$
	Symposium sur l'éducation juridique OJEN-LAWS (frais de déplacement)	3 390 \$
Ontario Non-Profit Network	Coordination Central: Navigation Assistance Through the Changing Legislative and Regulatory Landscape in Ontario for Ontario Charities and Non-profits	40 000 \$
Planned Lifetime Networks (Waterloo-Wellington-Oxford)	Planification du Projet d'éducation des familles de 2012	8 350 \$
Services juridiques pro bono de l'Ontario	Mise à niveau du système de gestion des documents et du serveur	86 480 \$
	Programme d'activités 2012	800 000 \$
Réseau national d'étudiants pro bono	Programme d'activités 2011-12	540 277 \$
	Fundraising Case for Support	4 961 \$
Université Queen's, Faculté de droit	The Elder Law Clinic	48 000 \$
	The Charter and CEDAW in the 21st Century: Taking Stock and Moving Forward (atelier/symposium)	15 000 \$
Reach Canada	The Evolution of Disability Rights: A Retrospective and Perspectives for the Future (conférence)	12 500 \$
South Asian Women's Centre	Communiquer avec les collectivités (Connecting with Communities)	14 000 \$
Teen Legal Helpline	Teen Legal Helpline	15 000 \$
Fondation pour la recherche juridique	Recherche et rédaction juridiques	15 000 \$
Le Barreau du Haut Canada	Formation des parajuristes et accès à l'éducation - Admissions au Barreau 2012	72 500 \$
	Perfectionnement en éducation juridique et accès à l'éducation - Admissions au Barreau 2012	744 000 \$

The Osgoode Society for Canadian Legal History	Projet de publications spéciales (dont des recueils d'études de cas et la biographie de McMurtry)	15 000 \$
	Programme d'activités 2012	195 700 \$
	Histoire du droit canadien	10 000 \$
	Biographie de G. Arthur Martin	10 000 \$
Université d'Ottawa, Faculté de droit, section de common law	IUCN Academy of Environmental Law	80 000 \$
	Pont vers le Nunavut : Conciliation des systèmes juridiques	15 000 \$
Université de Toronto, Faculté de droit	Programme d'été pour les jeunes Autochtones	7 500 \$
Université de Waterloo	Impact and Benefit Agreements as Private Environmental Governance Schemes: Assessing Legitimacy	15 000 \$
Université Western Ontario, Clinique juridique communautaire	Association for Canadian Clinical Legal Education, site Web et conférence annuelle	8 022 \$
Université York, Le Centre de Recherches Féministes	Envisioning Global LGBT Human Rights: LGBT Asylum in Canada	7 715 \$
Bourses de leadership communautaire en justice 2011-12		
Disability Law Intensive (Boursière: Marian McGregor)	Community & Legal Aid Services Programme	50 000 \$
	École de droit Osgoode Hall	15 000 \$
Bourses de leadership communautaire en justice 2011-12		
Fetal Alcohol Spectrum Disorder (FASD): Prevention, Intervention and Sustainability in the Justice Services (Boursière: Sheila Burns)	Georgian College, School of Public Safety and Emergency Services	50 000 \$
	Georgian College, School of Public Safety and Emergency Services	15 000 \$
Programme d'aide au remboursement de la dette 2011	École de droit Osgoode Hall	30 000 \$
	Université Queen's, Faculté de droit	30 000 \$
	Université d'Ottawa, Faculté de droit, section de common law	30 000 \$
	Université de Toronto, Faculté de droit	30 000 \$
	Université Western Ontario, Faculté de droit	30 000 \$
	Université de Windsor, Faculté de droit	30 000 \$
Bourses d'études sur les questions d'intérêt public 2012-2013	Amnistie internationale Canada	69 500 \$
	Association in Defence of the Wrongly Convicted	69 500 \$
	Clinique Barbra Schlifer	69 500 \$
	Association canadienne des libertés civiles	69 500 \$
	Clinique d'intérêt public et de politique d'Internet du Canada	69 500 \$
	Ecojustice Canada	69 500 \$
	Centre pour la défense de l'intérêt public	69 500 \$
Fonds Roy et Ria McMurtry 2011-2012	Bourse d'études Second Chance (Second Chance Scholarship Foundation Inc.)	5 000 \$
	École de droit Osgoode Hall	5 000 \$
Total des subventions		10 012 618 \$

SUBVENTIONS FAJ

Barbra Schlifer Commemorative Clinic	Formation à l'intention des interprètes pour les sourds et des interprètes en ASL travaillant auprès des femmes victimes de violence familiale	98 780 \$
British Columbia Coalition of People with Disabilities	Programme de prestations d'invalidité du RPC : cours en ligne destinés aux intervenants et manuel d'auto-assistance pour les procédures devant le tribunal de révision	62 043 \$
Société canadienne de l'ouïe	Faciliter l'accès aux services juridiques des personnes sourdes et des personnes à faible revenus de l'Ontario (Réseau d'interprétation juridique - Communiquer)	256 667 \$
Community Law School (Sarnia-Lambton) Inc.	Éducation en matière de protection des consommateurs de l'Ontario rurale	100 368 \$
Courthouse Libraries B.C.	Just a Click Away, Phase 2: Supporting a Culture of Sharing with Online Public Legal Education and Information	62 040 \$
Ending Violence Association Of British Columbia	Right To Be Safe: Empowering Aboriginal Communities, Fostering Relations	209 770 \$
Indigenous Bar Association	Accessing Justice and Reconciliation: Integrating Indigenous Oral History and Legal Traditions into Addressing the History and Legacy of Indian Residential Schools in Canada	547 014 \$
Justice Education Society of B.C.	B.C. Virtual Self-Help Information Service	298 950 \$
Legal Help Centre of Winnipeg Inc.	Legal Help Centre of Winnipeg	300 000 \$
Legal Information Society of Nova Scotia	Projet-pilote - Services juridiques pro bono pour la Nouvelle-Écosse	200 939 \$
Legal Resource Centre of Alberta Ltd.	Portail d'information juridique de l'Alberta	126 000 \$
Multilingual Orientation Services Association for Immigrant Communities	Éducation juridique et prévention de la violence	148 560 \$
Native Counselling Services of Alberta	Violence familiale dans les communautés autochtones	226 016 \$
Native Law Centre	Programme d'études juridiques à l'intention des Autochtones	314 000 \$
People's Law School	Justice Theatre Aboriginal Tours	210 500 \$
Réseau national d'étudiants pro bono	Expansion du projet en droit de la famille	216 615 \$
Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick	Naviguer le système de justice en droit de la famille	175 000 \$
Public Legal Education Association of Saskatchewan	Site Web sur le droit de la famille : guide d'auto-assistance	262 321 \$
South Fraser Women's Services Society	South Asian Legal Educator	177 000 \$
The Osgoode Society for Canadian Legal History	Histoire de la Cour d'appel de l'Ontario	432 000 \$
Université de British Columbia, Faculté de droit	Projet Innocence	155 000 \$
Université d'Ottawa	Projet d'aide aux réfugiés	350 060 \$
Workers' Action Centre	Reaching Out (formation en matière de normes d'emploi et de droits de la personne (Regroupement de collectivités de communication)	149 238 \$
YWCA Canada	Building Service Capacity (faciliter l'accès à la justice des femmes autochtones aux prises avec la violence)	462 873 \$
Bourses de stage - Communiquer 2013-2014	Centre juridique et défense des droits communautaires	49 085 \$
	Clinique juridique communautaire - Simcoe, Haliburton, Kawartha Lakes	49 085 \$
	Services juridiques Keewaytinok pour Autochtones	49 085 \$
	Clinique juridique métropolitaine chinoise et du sud-est asiatique	49 085 \$

Total des subventions

5 738 095 \$

LE FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS (FARC) A VU LE JOUR EN 1992 ET A REÇU UNE SUBVENTION DE 500 000 \$ DE LA FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO (FDO) EN 1993. LA FDO ADMINISTRE LE FARC, QUI EST RÉGI PAR LA LOI. LE COMITÉ DES RECOURS COLLECTIFS EST CHARGÉ DE DÉCIDER DES RECOURS QUI SERONT SUBVENTIONNÉS. CE COMITÉ EST UN ORGANISME INDÉPENDANT COMPOSÉ DE MEMBRES NOMMÉS PAR LA FDO ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO.



ÉTABLIR DES CONDITIONS ÉQUITABLES

Le FARC finance les débours approuvés et compense les dépens des demandeurs dans des instances subventionnées.

LES RECOURS COLLECTIFS SUBVENTIONNÉS SONT SÉLECTIONNÉS SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

- la solidité de la cause
- l'étendue des intérêts publics en jeu
- les efforts du demandeur pour faire financer la cause
- les chances de certification de la cause comme recours collectif
- l'état du Fonds au moment de la demande
- d'autres facteurs pertinents qui étaient particuliers à la cause en jeu

EN 2011:

15 nouvelles
demandes d'aide ont
été approuvées

9 recours collectifs
subventionnés ont
été certifiés

2,1 millions
de dollars ont été
versés pour couvrir
des débours

2,2 millions
de dollars ont été
versés pour indemniser
des demandeurs

3,1 millions
de dollars ont été
perçus sur les règlements
et les montants
accordés

Personne-ressource : Gina Papageorgiou
Conseillère juridique, Comité des recours collectifs
gpapageorgiou@lawfoundation.on.ca
416-595-1425, p. 307

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Les tendances que nous avons relevées au cours des dernières années se sont maintenues en 2011. Nous recevons tous les ans de plus en plus de demandes de subventions. En 2011, nous en avons reçu le nombre record de 22, dont 15 ont été approuvées. Nous croyons que cette tendance est probablement le reflet de la hausse des dépens ainsi que de nos activités continues d'information.

De plus, bon nombre des instances que nous subventionnons continuent à progresser et nous constatons que de plus en plus de ces instances se rendent jusqu'au procès. Ces causes nécessitent d'importants fonds pour les débours supplémentaires, ce qui entraîne d'importants risques de frais pour la FDO.

Des événements récents illustrent le caractère imprévisible et les risques qui sont inhérents au financement d'un recours collectif. En 2011, la Cour d'appel a renversé la décision d'un juge de première instance, qui avait accordé des dommages-intérêts aux demandeurs dans un recours subventionné. En conséquence, au lieu de percevoir des millions de dollars sur le montant adjugé, le FARC a reçu de la part des défendeurs une réclamation se chiffrant à des millions de dollars. Les conséquences de cette affaire n'ont pas encore été déterminées.

Malgré ces risques, nous croyons que le FARC représente un élément essentiel du paysage des recours collectifs en Ontario et même qu'il gagne en importance. Ce Fonds continue à soutenir bien des instances, qui seraient autrement sans lendemain, ainsi que des instances touchant des enjeux soit nouveaux soit d'intérêt public important. Le comité continue à explorer s'il est possible d'améliorer le système actuel et comment y arriver, compte tenu de son important mandat.

Nous demeurons déterminés à évaluer les demandes de manière efficace, rigoureuse et dans les plus brefs délais et à assurer la bonne conduite des affaires de façon à veiller à la pérennité du FARC.



Valerie A. Edwards

Présidente, Comité des recours collectifs

BILAN

	Période du 1er jan. 2011 au 31 déc. 2011	Période de 1993 au 31 déc. 2011
	\$	\$
Solde d'ouverture	10 239 631	500 000
Financement total accordé	(2 122 494)	10 076 690
Financement remboursé/annulé	941 710	1 747 798
Frais/dépenses d'administration	(400 360)	(1 817 232)
Intérêts perçus	204 218	1 669 162
Montant reçu du prélèvement de 10 %	3 108 646	22 329 581
Dépens adjugés aux défendeurs	2 202 060)	(4 583 328)
Solde au 31 déc. 2011	9 769 291	9 769 291

Conformément à l'article 13 du Règlement de l'Ontario 771/92, nous présentons le rapport suivant :

1. NOMBRE DE NOUVELLES DEMANDES, CLASSÉES SELON L'ÉTAPE PERTINENTE DU RECOURS AU MOMENT DE LA DEMANDE.

Étape du recours ou de l'instance	Nombre de nouvelles demandes 2011	Nombre de nouvelles demandes 2010
Pré-certification	21	9
Appel de la certification	-	-
Examen au préalable	-	-
Détermination des questions communes	1	-
Appel de la détermination des questions communes	-	-
Autre	-	-
Total	22	9

2. NOUVELLES DEMANDES ACCEPTÉES ET REJETÉES, CLASSÉES SELON L'ÉTAPE DU RECOURS AU MOMENT DE LA DEMANDE.

Étape du recours ou de l'instance	Acceptées	Rejetées	En instance*/sursis, etc.	Total
2011				
Pré-certification	14	6	1	21
Appel de la certification	-	-	-	-
Examen au préalable	-	-	-	-
Détermination des questions communes	1	-	-	1
Appel de la détermination des questions communes	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-
Total	15	6	1	22

2010				
Pré-certification	7	2	-	9
Appel de la certification	-	-	-	-
Examen au préalable	-	-	-	-
Détermination des questions communes	-	-	-	-
Appel de la détermination des questions communes	-	-	-	-
Divers	-	-	-	-
Total	7	2	-	9

* Reportées à l'année suivante.

3. En 2011, nous avons versé une aide financière à 15 nouvelles causes conformément au paragraphe 59.3(1) de la Loi¹. Nous avons versé une aide supplémentaire à 14 causes préalablement approuvées, à la suite de demandes d'aide supplémentaire présentées conformément au paragraphe 59.3(5) de la Loi. En 2010, nous avons versé une aide financière à sept nouvelles causes conformément au paragraphe 59.3(1) de la Loi. Une aide financière supplémentaire a été versée à 13 causes préalablement approuvées à la suite de demandes d'aide supplémentaire présentées conformément au paragraphe 59.3(5) de la Loi.
4. Le total des paiements accordés par type de débours s'élève à 2 122 494 \$.

Type de débours	Montant total des dépens accordés en 2011
Dépenses administratives	617 511 \$
Déplacements	43 394 \$
Honoraires d'examen	68 405 \$
Honoraires d'experts	1 095 789 \$
Avis aux groupes de demandeurs	214 796 \$
Divers	82 598 \$
Total	2 122 494 \$

Conformément au Règlement 771/92, la présente partie ne fait état que des paiements de dépens accordés en 2011. Le total des paiements effectués sur le FARC en 2011 peut varier, étant donné que les dépens accordés sont remboursés à mesure que les débours sont effectivement engagés et acquittés par les requérants.

5. Total des sommes versées aux requérants à partir du FARC conformément à l'article 59.3 de la Loi : 2011, 1 914 374 \$; 2010, 1 164 421 \$. Au 31 décembre 2011, le solde de tous les paiements à verser aux requérants se chiffrait à 2 046 658 \$.
6. En 2011, neuf recours ont été certifiés. En 2010, il y en avait huit.
7. En 2011, quatre requérants à qui l'on avait accordé une aide financière sont parvenus à un règlement, de sorte que les groupes de demandeurs en cause ont reçu ou recevront une somme d'argent. En 2010, quatre requérants à qui l'on avait accordé une aide financière sont parvenus à un règlement, de sorte que les groupes de demandeurs en cause ont reçu ou recevront une somme d'argent.
8. En 2011, douze défendeurs ont demandé au FARC le paiement des dépens qui leur avait été accordés, conformément à l'article 59.4 de la Loi; en 2010, le FARC avait reçu dix demandes de la sorte. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.
9. En 2011, le FARC a effectué des paiements totalisant 2 202 060 \$ à des défendeurs, conformément à l'article 59.4 de la Loi. En 2010, ils totalisaient 1 174 003 \$. Ces paiements découlent du principe d'indemnisation des demandeurs pour les dépens accordés contre eux.

¹ Les renvois visent la Loi de 1992 modifiant la Loi sur le Barreau.

10. Recours ou instances à l'égard desquels le demandeur a reçu une aide financière, conformément à l'article 59.3 de la Loi (y compris les causes approuvées récemment et celles approuvées auparavant relativement à une aide financière supplémentaire en 2011).

	Frais administratifs	Frais de déplacement	Honoraires d'examen	Honoraires d'experts	Avis aux membres des groupes	Divers	Total
2011	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Cause A	100 538	6 780	-	16 667	79 100	-	203 085
Cause B	10	-	-	-	-	-	10
Cause C	2 672	-	-	400 169	-	-	402 841
Cause D	-	-	-	21 669	-	-	21 669
Cause E	-	-	2 500	10 000	50 000	75 000	137 500
Cause F	25 500	20 000	20 000	85 000	-	5 000	155 500
Cause G	25 538	-	-	22 600	-	-	48 138
Cause H	25 000	-	5 000	-	-	-	30 000
Cause I	75 000	-	-	16 667	-	-	91 667
Cause J	75 000	-	-	16 667	-	-	91 667
Cause K	30 000	-	-	-	-	-	30 000
Cause L	-	-	-	34 811	-	-	34 811
Cause M	34 352	-	9 040	62 150	-	-	105 542
Cause N	-	-	-	69 691	-	-	69 691
Cause O	16 668	3 616	9 605	84 750	-	1 243	115 882
Cause P	16 000	10 000	5 000	-	85 000	-	116 000
Cause Q	2 740	-	-	-	-	-	2 740
Cause R	-	-	-	33 900	-	-	33 900
Cause S	2 260	-	2 260	-	339	282	5 141
Cause T	5 540	135	-	-	357	1 073	7 105
Cause U	10	-	-	-	-	-	10
Cause V	17 687	863	-	18 049	-	-	36 599
Cause W	-	-	-	150 000	-	-	150 000
Cause X	20 000	-	-	-	-	-	20 000
Cause Y	35 000	-	-	-	-	-	35 000
Cause Z	30 000	2 000	15 000	53 000	-	-	100 000
Cause AA	2 996	-	-	-	-	-	2 996
Cause AB	37 500	-	-	-	-	-	37 500
Cause AC	37 500	-	-	-	-	-	37 500
Cumul des causes	617 511	43 394	68 405	1 095 790	214 796	82 598	2 122 494
2010							
Cumul des causes	346 505	151 361	99 703	945 435	376 295	100 197	2 024 361*

* Total 2010 comprend la TPS de 4,865 \$.

La nature des demandes de ces causes visait les allégations suivantes :

Cause A	Diverses violations d'obligations relativement à un établissement pour mineurs handicapés administré par l'État	Cause O	Diverses violations d'obligations relativement au manque à gagner d'un régime de pension
Cause B	Diverses violations de la législation sur la protection du consommateur ayant causé l'imposition de frais de livraison	Cause P	Diverses violations d'obligations relativement à un établissement pour mineurs handicapés administré par l'État
Cause C	Diverses violations d'obligations à l'égard de titulaires de police attribuables à la démutualisation	Cause Q	Atteinte et dommages causés à l'environnement par l'érosion hydrique
Cause D	Négligence relative à la construction et à la vente de solariums	Cause R	Diverses violations d'obligations entourant la mauvaise gestion d'un fonds d'investissement
Cause E	Responsabilité du fait d'un médicament prescrit contre la maladie de Parkinson	Cause S	Classification erronée d'employés ayant causé le non-paiement d'heures supplémentaires
Cause F	Classification erronée d'employés ayant causé le non-paiement d'heures supplémentaires	Cause T	Abus de confiance entourant le manque à gagner d'un régime de pension
Cause G	Classification erronée d'employés ayant causé le non-paiement d'heures supplémentaires	Cause U	Diverses violations d'obligations et infraction à la <i>Loi Arthur Wishart</i> relativement à une franchise de distributrices automatiques d'aliments à grignoter
Cause H	Diverses violations par l'employeur afférentes à la réduction d'avantages sociaux postérieurs au départ à la retraite	Cause V	Responsabilité de produits relativement à des machines à laver
Cause I	Diverses violations d'obligations relativement à un établissement pour mineurs handicapés administré par l'État	Cause W	Négligence et diverses violations d'obligations d'un conseiller juridique au sujet d'un abri fiscal
Cause J	Diverses violations d'obligations relativement à un établissement pour mineurs handicapés administré par l'État	Cause X	Négligence et violation d'obligations relativement à des implants de mâchoire
Cause K	Diverses violations d'obligations entourant le non-paiement d'heures supplémentaires	Cause Y	Classification erronée d'employés ayant causé le non-paiement d'heures supplémentaires
Cause L	Responsabilité du fait d'un produit prescrit pour la cessation du tabagisme	Cause Z	Diverses violations d'obligations relativement à un établissement privé pour mineurs ayant des troubles d'apprentissage perçus ou effectifs
Cause M	Négligence relative à l'avis d'un conseiller juridique au sujet d'un abri fiscal	Cause AA	Nuisance et dommages causés à l'environnement par une contamination au nickel
Cause N	Diverses violations d'obligations entourant le non-paiement d'heures supplémentaires	Cause AB	Négligence médicale par suite du défaut de diagnostiquer une tuberculose
		Cause AC	Négligence médicale par suite du défaut de diagnostiquer une tuberculose

La Fondation est gouvernée par un conseil d'administration composé de cinq membres bénévoles. Trois administrateurs sont nommés par le Barreau du Haut-Canada (l'organisme régissant les avocats et les parajuristes) et deux autres par le procureur général de l'Ontario. Même si elle est indépendante du Barreau et qu'elle ne fasse pas partie du gouvernement, la FDO remet un rapport annuel au procureur général, qui le dépose ensuite devant l'Assemblée législative.



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDO



**Mark J. Sandler
(président)**
Avocat associé,
Cooper, Sandler,
Shime & Bergman s.r.l.



Carol L. Hartman
Avocate associée
Miller Maki s.r.l. –
à compter de juin 2011



Ari Kaplan
Avocat associé
Koskie Minsky s.r.l.



Mark Leach
Sous-procureur
général adjoint
Division des politiques
et des tribunaux
décisionnels
Ministère du Procureur
général de l'Ontario



Paul B. Schabas
Avocat associé,
Blake, Cassels
& Graydon s.r.l.



Janet Minor
Avocate générale
Direction du droit
constitutionnel
Ministère du Procureur
général de l'Ontario –
jusqu'en juin 2011

Le Comité des recours collectifs compte cinq membres, dont un est nommé par la FDO, un par le procureur général de l'Ontario et les trois autres conjointement par les deux entités.

COMITÉ DES RECOURS COLLECTIFS



**Valerie A. Edwards
(présidente)**
Avocate associée,
Torkin Manes
Cohen Arbus s.r.l.



Wendy J. Earle
Avocate associée
Borden Ladner
Gervais s.r.l.



Paul Evraire, c.r.
Conseiller juridique
spécial, Ministère de
la Justice



Jasminka Kalajdzic
Professeure,
Faculté de droit,
Université de Windsor –
à compter de juin 2011



F. Paul Morrison
Avocat associé,
McCarthy Tétrault s.r.l.



Janet Minor
Avocate générale
Direction du droit
constitutionnel
Ministère du Procureur
général de l'Ontario –
jusqu'en juin 2011

PERSONNEL DE LA FDO**Elizabeth Goldberg**

Chef de la direction

Ayumi Bailly

Directrice, Politiques et programmes

Alida De Lorenzi

Responsable des subventions

Daniel Huffaker

Responsable des subventions

David Kinsman

Responsable des subventions

Tanya Lee

Directrice, Fonds d'accès à la justice

Judy Mark

Directrice, Finance stratégique
et administration

Maricela Morales

Adjointe administrative

Gina Papageorgiou

Conseillère juridique, Comité des
recours collectifs

Linda Patki

Assistante juridique, Comité des
recours collectifs

Barbara Stewart

Adjointe exécutive de la chef de la direction

Arta Tafaj

Coordonnatrice principale à l'administration

Jennifer Torrens

Coordonnatrice de projet

Danielle Yu

Gestionnaire, Comptabilité et administration

PRIX DE RECONNAISSANCE DU MÉRITE

La prestation et les efforts d'amélioration continue de bon nombre des programmes de la FDO bénéficient largement du temps et de l'expertise offerts bénévolement par des personnes au sein du secteur des services juridiques et de l'accès à la justice. Les personnes nommées ci-dessous ont agi comme membres de comités, comme conseillers et à d'autres titres au cours de 2011. Le conseil d'administration et le personnel de la FDO leur en sont sincèrement reconnaissants.

David Aucoin
Gwen Boniface
Dr. Paul Cassano
Nikki Gersh bain
Justice Eileen Gillese
Justice Stephen Goudge
Navneet Johal

Justice Joan Lax
Alain Letourneau
Chantal Morton
Kimberly Murray
Paul Pape
Wayne Robertson
Gail Sinclair

UNE GRANDE AVOCATE ET ÉDUCATRICE REÇOIT LE PRIX GUTHRIE

La FDO a eu le plaisir de choisir l'une des ardents défenseurs des services d'aide juridique et de la facilité d'accès à la justice en Ontario pour être lauréate du Prix Guthrie décerné en 2011. Judith McCormack est directrice générale de la clinique Downtown Legal Services tout en occupant les fonctions de professeure auxiliaire à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Elle a récemment joué un rôle de premier plan dans l'initiative Accès à la justice civile pour les personnes à revenu moyen, lancée par la faculté. Antérieurement, elle a œuvré dans le secteur privé et on lui attribue le mérite d'avoir réussi à améliorer les procédures et à accroître le recours à la médiation pendant son mandat à la présidence de la Commission des relations de travail de l'Ontario.

Le Prix Guthrie est décerné à un particulier ou à un organisme qui fournit au public des services d'administration de la justice exceptionnels et qui apporte une contribution spéciale en matière d'accès à la justice et d'excellence dans la profession juridique.

Deloitte.

Aux fiduciaires de La Fondation du droit de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation du droit de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du droit de l'Ontario au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 mai 2012



BILAN

au 31 décembre 2011

	2011	2010
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Liquidités	490 171	1 387 021
Liquidités grevées d'affectations d'origine externe et placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs (note 3)	10 807 365	12 861 931
Placements à court terme (note 5)	32 082 341	36 145 726
Charges payées d'avance	17 334	34 738
Autres créances	3 027 030	2 392 794
Intérêts à recevoir	546 640	785 837
	46 970 881	53 608 047
Placements à long terme (note 5)	11 250 121	11 686 167
Liquidités grevées d'affectations d'origine externe et placements pour le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 4)	113 926	124 706
Immobilisations (note 6)	320 578	435 989
	58 655 506	65 854 909
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	775 627	1 037 151
Montant à payer à Aide juridique Ontario (note 7)	212 480	854 420
Subventions à payer (note 8)	13 939 377	15 946 296
	14 927 484	17 837 867
Subventions à long terme à payer (note 8)	7 116 485	4 239 684
	22 043 969	22 077 551
Soldes de fonds		
Soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds de stabilisation des subventions (note 9)	16 000 000	16 000 000
Fonds d'accès à la justice (note 10)	6 794 120	10 906 040
Autres (note 11)	757 450	2 533 149
	23 551 570	29 439 189
Fonds grevés d'affectations d'origine externe		
Fonds de recours collectifs (note 12)	9 769 291	10 239 631
Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 13)	107 792	108 573
	9 877 083	10 348 204
Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations	3 182 884	3 989 965
	36 611 537	43 777 358
	58 655 506	65 854 909

ÉTAT DES RÉSULTATS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

	Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations	Fonds grevés d'affectations d'origine interne			Fonds grevés d'affectations d'origine externe		Total
		Autres (note 11)	Fonds de stabilisation des subventions (note 9)	Fonds d'accès à la justice (note 10)	Fonds de recours collectif (note 12)	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 13)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits							
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie							
d'avocats, déduction faite des frais de							
service de 2 238 030 \$ (notes 7 et 14)	26 461 078	-	-	-	-	-	26 461 078
Autres revenus de placement	856 820	-	-	222 392	204 218	2 002	1 285 432
Autres revenus	-	-	-	1 601 610	-	-	1 601 610
Prélèvements sur les montants							
accordés (note 12)	-	-	-	-	3 108 646	-	3 108 646
	27 317 898	-	-	1 824 002	3 312 864	2 002	32 456 766
Charges							
Salaires et avantages sociaux	1 061 163	-	-	191 427	205 639	-	1 458 229
Loyer et frais d'occupation	221 447	-	-	-	10 821	-	232 268
Autres frais administratifs	195 592	674	-	15 382	35 164	-	246 812
Honoraires	238 750	-	-	9 910	148 736	-	397 396
Impression et fournitures de bureau	63 876	-	-	-	-	-	63 876
Attribution des dépens (note 12)	-	-	-	-	2 202 060	-	2 202 060
Amortissement	118 329	-	-	-	-	-	118 329
	1 899 157	674	-	216 719	2 602 420	-	4 718 970
Excédent des produits par rapport aux charges							
avant les éléments suivants :	25 418 741	(674)	-	1 607 283	710 444	2 002	27 737 796
Montant attribué à Aide juridique							
Ontario (note 7)	18 420 935	-	-	-	-	-	18 420 935
Subventions autorisées, déduction faite de la							
contrepassation de subventions autorisées							
au cours d'exercices précédents et des							
transferts vers le Fonds d'administration							
générale - non grevé d'affectations (note 8)	9 099 282	122 077	-	5 719 203	1 180 784	10 000	16 131 346
	27 520 217	122 077	-	5 719 203	1 180 784	10 000	34 552 281
Excédent (des charges et des subventions							
par rapport aux produits) des produits							
par rapport aux charges et aux subventions							
de l'exercice	(2 101 476)	(122 751)	-	(4 111 920)	(470 340)	(7 998)	(6 814 485)

ÉTAT DES RÉSULTATS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations	Fonds grevés d'affectations d'origine interne			Fonds grevés d'affectations d'origine externe		Total
		Autres (note 11)	Fonds de stabilisation des subventions (note 9)	Fonds d'accès à la justice (note 10)	Fonds de recours collectif (note 12)	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 13)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits							
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie							
d'avocats, déduction faite des frais							
de 1 900 509 \$ (notes 7 et 14)	13 774 629	-	-	-	-	-	13 774 629
Autres revenus de placement	737 359	-	-	197 699	110 328	4 524	1 049 910
Prélèvements sur les montants							
accordés (note 12)	-	-	-	-	3 932 787	-	3 932 787
	14 511 988	-	-	197 699	4 043 115	4 524	18 757 326
Charges							
Salaires et avantages sociaux	1 260 521	-	-	169 576	152 914	-	1 583 011
Loyer et frais d'occupation	211 170	-	-	-	9 411	-	220 581
Autres frais administratifs	334 394	1 423	-	38 905	18 571	-	393 293
Honoraires	248 005	-	-	39 493	201 521	-	489 019
Impression et fournitures de bureau	55 731	-	-	-	-	-	55 731
Attribution des dépens (note 12)	-	-	-	-	1 174 003	-	1 174 003
Amortissement	135 195	-	-	-	-	-	135 195
	2 245 016	1 423	-	247 974	1 556 420	-	4 050 833
Excédent des produits par rapport aux charges							
avant les éléments suivants :	12 266 972	(1 423)	-	(50 275)	2 486 695	4 524	14 706 493
Montant attribué à Aide juridique							
Ontario (note 7)	8 646 143	-	-	-	-	-	8 646 143
Subventions autorisées, déduction faite de la							
contrepassation de subventions autorisées							
au cours d'exercices précédents et des							
transferts vers le Fonds d'administration							
générale — non grevé d'affectations (note 8)	13 334 688	63 329	-	3 639 201	1 996 540	10 000	19 043 758
	21 980 831	63 329	-	3 639 201	1 996 540	10 000	27 689 901
Excédent (des charges et des subventions							
par rapport aux produits) des produits							
par rapport aux charges et aux subventions							
de l'exercice	(9 713 859)	(64 752)	-	(3 689 476)	490 155	(5 476)	(12 983 408)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

	Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations	Fonds grevés d'affectations d'origine interne			Fonds grevés d'affectations d'origine externe		Total
		Autres (note 11)	Fonds de stabilisation des subventions (note 9)	Fonds d'accès à la justice (note 10)	Fonds de recours collectif (note 12)	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 13)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds – début de l'exercice	3 989 965	2 533 149	16 000 000	10 906 040	10 239 631	108 573	43 777 358
Excédent (des charges et des subventions par rapport aux produits) des produits par rapport aux charges et aux subventions de l'exercice	(2 101 476)	(122 751)	-	(4 111 920)	(470 340)	(7 998)	(6 814 485)
Variation du profit (de la perte) latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	(358 553)	-	-	-	-	7 217	(351 336)
Transferts (note 11)	1 652 948	(1 652 948)	-	-	-	-	-
Soldes de fonds – fin de l'exercice	3 182 884	757 450	16 000 000	6 794 120	9 769 291	107 792	36 611 537

Le solde du Fonds d'administration générale — non grevé d'affectations comprend un montant de 320 578 \$ (435 989 \$ en 2010) investi en immobilisations.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Fonds d'administration générale - non grevé d'affectations	Fonds grevés d'affectations d'origine interne			Fonds grevés d'affectations d'origine externe		Total
		Autres (note 11)	Fonds de stabilisation des subventions (note 9)	Fonds d'accès à la justice (note 10)	Fonds de recours collectif (note 12)	Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry (note 13)	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds – début de l'exercice	8 858 265	7 261 158	16 000 000	14 595 516	9 749 476	108 524	56 572 939
Excédent (des charges et des subventions par rapport aux produits) des produits par rapport aux charges et aux subventions de l'exercice	(9 713 859)	(64 752)	-	(3 689 476)	490 155	(5 476)	(12 983 408)
Variation du profit latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	182 302	-	-	-	-	5 525	187 827
Transferts (note 11)	4 663 257	(4 663 257)	-	-	-	-	-
Soldes de fonds – fin de l'exercice	3 989 965	2 533 149	16 000 000	10 906 040	10 239 631	108 573	43 777 358

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice clos le 31 décembre 2011

	2011	2010
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges et aux subventions de l'exercice	(6 814 485)	(12 983 408)
Élément hors trésorerie		
Amortissement	118 329	135 195
Gain réalisé à la vente de placements	(35 834)	-
	(6 731 990)	(12 848 213)
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Charges payées d'avance	17 404	(18 107)
Autres créances	(634 236)	(2 392 794)
Intérêts à recevoir	239 197	(479 213)
Montant à payer à Aide juridique Ontario	(641 940)	671 797
Créditeurs et charges à payer	(261 524)	527 701
Subventions à payer	869 882	204 065
	(7 143 207)	(14 334 764)
Activités d'investissement		
Diminution des placements	4 183 929	15 990 682
Diminution (augmentation) des liquidités grevées d'affectations d'origine externe et des placements à court terme pour le Fonds de recours collectifs	2 054 566	(1 113 903)
Diminution (augmentation) des liquidités grevées d'affectations d'origine externes et des placements pour le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry	10 780	(9 228)
Acquisition d'immobilisations	(2 918)	(26 236)
	6 246 357	14 841 315
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(896 850)	506 551
Trésorerie – début de l'exercice	1 387 021	880 470
Trésorerie – fin de l'exercice	490 171	1 387 021

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Le 31 décembre 2011

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation du droit de l'Ontario (la « Fondation ») a été établie en 1974, en vertu d'une modification de la Loi sur la Société du barreau, à titre de société sans capital social. La Fondation a été créée pour recevoir les intérêts gagnés sur les montants détenus dans les comptes mixtes en fiducie d'avocats, et pour mettre sur pied et maintenir un fonds aux fins de l'éducation juridique et de la recherche en droit, de l'aide juridique et de l'établissement, du maintien et de l'exploitation de bibliothèques juridiques. La Fondation est un organisme sans but lucratif au sens du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, est exonérée d'impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour constater les produits. Les produits sont constatés dans les fonds respectifs lorsqu'ils sont reçus ou lorsque le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé.

Soldes de fonds Le Fonds de stabilisation des subventions (auparavant, le Fonds de réserve), le Fonds des engagements futurs, le Fonds d'accès à la justice et le Fonds de rajeunissement sont des fonds grevés d'affectations d'origine interne (notes 9 à 11). Le Fonds de recours collectifs et le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry sont des fonds grevés d'affectations d'origine externe (notes 12 et 13).

Intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats Les intérêts gagnés sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats sont calculés et remis à la Fondation en fonction des conventions conclues avec les institutions financières. Les comptes mixtes en fiducie d'avocats n'appartiennent pas à la Fondation et ne sont pas administrés par cette dernière. Ainsi, la Fondation ne peut déterminer le montant des intérêts gagnés avant de recevoir un avis de chaque institution financière à cet égard ainsi que le dépôt réglementaire des avocats. Ces intérêts sont donc comptabilisés lorsqu'ils sont reçus par la Fondation dans le Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations.

Subventions Les subventions aux fins de l'éducation juridique, de l'aide juridique, de la recherche en droit et des bibliothèques juridiques sont constatées au cours de la période durant laquelle elles sont autorisées par le conseil d'administration.

Prélèvement sur les montants accordés Le Fonds de recours collectifs a droit à un prélèvement de 10% sur tout paiement ou règlement accordé au demandeur dans le cadre d'une poursuite subventionnée. Le prélèvement est comptabilisé lorsqu'il peut être déterminé par la Fondation.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du montant cumulé de l'amortissement. Le mobilier et les agencements sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20% par année. Le matériel informatique et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation estimée de trois ans. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information fournie sur les éléments d'actif et de passif éventuels à la date du bilan ainsi que sur les montants des apports et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. (La Fondation s'appuie sur des relevés bancaires pour comptabiliser les intérêts gagnés dans les comptes mixtes en fiducie d'avocats.) Les résultats réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Les placements, les intérêts gagnés au titre des comptes mixtes en fiducie d'avocats et les charges à payer font partie des comptes nécessitant des estimations et des hypothèses importantes.

Instruments financiers La Fondation a choisi de classer ses actifs et passifs financiers dans les catégories suivantes :

	Classement	Évaluation
Liquidités	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Interest Intérêts à recevoir	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements à court terme	Détenus jusqu'à leur échéance	Coût après amortissement
Titres à revenu fixe	Détenus jusqu'à leur échéance	Coût après amortissement
Actions canadiennes	Disponibles à la vente	Juste valeur
Placements pour le Fonds de recours collectifs	Détenus jusqu'à leur échéance	Coût après amortissement
Placements pour le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement
Montant à payer à Aide juridique Ontario	Autres passifs	Coût après amortissement
Subventions à payer	Autres passifs	Coût après amortissement

Détenus à des fins de transaction Les instruments détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de cette juste valeur sont constatées à l'état des résultats.

Prêts et créances et autres passifs Cette catégorie comprend tous les prêts et créances, sauf les titres d'emprunts, et autres passifs. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et le gain ou la perte est comptabilisé à l'état des résultats. Le coût après amortissement avoisine la juste valeur.

Détenus jusqu'à leur échéance Les instruments financiers de cette catégorie sont assortis d'une échéance fixe et de versements fixes ou déterminables, et la direction a l'intention de les conserver (et peut les détenir) jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et le gain ou la perte est comptabilisé à l'état des résultats.

Disponibles à la vente Les actifs financiers classés comme actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle représente le prix offert lorsque les actifs ont un prix coté sur un marché actif. Le gain ou la perte découlant de l'évaluation ultérieure est constaté à l'état de l'évolution des soldes de fonds, puis comptabilisé dans l'excédent (des charges et des subventions par rapport aux produits) des produits par rapport aux charges et aux subventions à la vente de l'actif. Tout gain ou perte de change sur un instrument financier disponible à la vente est également constaté à l'état de l'évolution des soldes de fonds, puis comptabilisé en résultat net de l'exercice à la vente de l'actif. Les pertes de valeur associées à des instruments disponibles à la vente sont immédiatement comptabilisées dans l'excédent (des charges et des subventions par rapport aux produits) des produits par rapport aux charges et aux subventions.

Comme l'autorise le chapitre 3855, intitulé Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, la Fondation a choisi de ne pas comptabiliser certains contrats non financiers à titre de dérivés ni certains éléments dérivés incorporés dans des contrats non financiers, des contrats de location ou des contrats d'assurance comme des dérivés incorporés.

La Fondation a choisi d'adopter les exigences d'informations à fournir du chapitre 3861, intitulé Instruments financiers – informations à fournir et présentation, du Manuel de l'ICCA.

Placements Les placements à court terme sont comptabilisés au coût à la date de règlement.

Coûts de transaction Les coûts de transaction liés aux placements sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Échange Les transactions libellées en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de la transaction en cause. La valeur de marché des actifs et des passifs libellés en devises est convertie aux taux de change à la date de clôture. Les profits et les pertes découlant des variations de ces taux sont pris en compte dans le profit (la perte) sur placements cédés et dans la plus-value (moins-value) latents des placements détenus à la fin de l'exercice.

Modifications comptables futures Le 9 décembre 2010, l'ICCA a publié des normes comptables pour les organismes sans but lucratif (Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité). Avec prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront adopter la Partie III du Manuel de l'ICCA – Comptabilité ou les Normes internationales d'information financière (Partie 1 du Manuel de l'ICCA – Comptabilité). La Fondation a décidé d'adopter la Partie III du Manuel de l'ICCA pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2012.

3. LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE ET PLACEMENTS À COURT TERME POUR LE FONDS DE RECOURS COLLECTIFS

	2011	2010
	\$	\$
Liquidités	231 365	742 119
Certificats de placement garanti	10 576 000	12 119 812
	10 807 365	12 861 931

Le taux de rendement réel des certificats de placement garanti varie de 1,30 % à 2,14 % (de 1,07 % à 1,90 % en 2010).

Une tranche de 2 046 658 \$ (2 780 247 \$ en 2010) du solde susmentionné sera utilisée pour payer des obligations liées à des subventions (se reporter à la note 8).

4. LIQUIDITÉS GREVÉES D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE ET PLACEMENTS POUR LE FONDS DE DOTATION ROY ET RIA MCMURTRY

Les liquidités grevées d'affectations et les placements consistent en des liquidités, des titres à revenu fixe et des actions. Les titres à revenu fixe se composent d'obligations et de billets de dépôt venant à échéance entre juin 2012 et le 18 décembre 2021 et dont le taux d'intérêt nominal varie de 3,25 % à 4,50 % (de 3,70 % à 4,69 % en 2010).

	2011	2010
	\$	\$
Liquidités grevées d'affectations	3 739	4 991
Titres à revenu fixe	64 887	68 002
Actions canadiennes	45 300	51 713
	113 926	124 706

5. PLACEMENTS

	2011	2010
	\$	\$
Placements à court terme, au coût	32 082 341	36 145 726
Placements à long terme		
Titres à revenu fixe, au coût (juste valeur de (8 399 005) \$; 8 649 304 \$ en 2010)	7 934 482	8 330 056
Actions canadiennes, à la juste valeur (coût de 3 491 890 \$; 3 173 809 \$ en 2010)	3 315 639	3 356 111
	11 250 121	11 686 167
	43 332 462	47 831 893

Les placements à court terme de la Fondation se composent de montants en espèces, de certificats de placement garanti et d'obligations à court terme s'élevant à 32 082 341 \$ (36 145 726 \$ en 2010). Le taux de rendement effectif des certificats de placement garanti de 31 381 119 \$ (35 044 517 \$ en 2010) varie de 1,30% à 2,32% (de 1,30% à 1,90% en 2010). Les obligations à court terme de 700 000 \$ (1 100 000 \$ en 2010) viennent à échéance entre le 15 juin 2012 et le 2 décembre 2012 (entre le 31 janvier et le 1er décembre 2011 en 2010), et leur taux d'intérêt nominal s'établit de 4% à 4,50% (de 4,69% à 6,40% en 2010).

Les placements à long terme dans des titres à revenu fixe de la Fondation comprennent des obligations totalisant 7 889 931 \$ (8 290 247 \$ en 2010) qui viennent à échéance entre le 13 février 2013 et le 18 décembre 2021. Le taux d'intérêt nominal varie de 2,20% à 5,10% (de 2,20% à 6,40% en 2010).

La Fondation suit un énoncé de politique de placement qui prévoit les objectifs de placement, les attentes en matière de rendement et les lignes directrices relatives à la gestion de ces placements. Cet énoncé exige que tous les placements respectent les dispositions de la Loi sur les fiduciaires de l'Ontario et que certaines restrictions supplémentaires soient observées.

6. IMMOBILISATIONS

	2011			2010
	Valeur			Valeur
	Amortissement comptable			comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	252 985	170 287	82 698	103 936
Matériel informatique	150 266	134 418	15 848	24 090
Logiciels	186 099	167 595	18 504	60 357
Améliorations locatives	402 897	199 369	203 528	247 606
	992 247	671 669	320 578	435 989

7. MONTANT À PAYER À AIDE JURIDIQUE ONTARIO

En vertu de l'article 55(3) de la Loi sur la Société du barreau (LRO 1990, chapitre L.8), 75% des revenus nets reçus au cours de l'exercice découlant des intérêts reçus des comptes mixtes en fiducie d'avocats, déduction faite des frais d'exploitation, doivent être versés à Aide juridique Ontario. La provision de la quote-part des revenus nets à payer à Aide juridique Ontario est constatée tous les ans dans les comptes de la Fondation.

	2011	2010
	\$	\$
Intérêts sur les comptes mixtes en fiducie d'avocats (déduction faite des frais de service de 2 238 030 \$; 2 069 234 \$ en 2010)	26 461 078	13 774 629
Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations et autres charges liées aux fonds	(1 899 831)	(2 246 439)
Intérêts, déduction faite des charges	24 561 247	11 528 190
Montant à payer à Aide juridique Ontario – début de l'exercice	854 420	182 623
Attribution de 75 % à Aide juridique Ontario	18 420 935	8 646 143
Montant payé à Aide juridique Ontario au cours de l'exercice	(19 062 875)	(7 974 346)
Montant à payer à Aide juridique Ontario – fin de l'exercice	212 480	854 420

8. SUBVENTIONS AUTORISÉES

Les subventions autorisées se composent des éléments suivants :

	2011					2010	
	Fonds non grevés d'affectations	Autres	Fonds d'accès à la justice	Fonds de recours collectif	Fonds Roy & Ria McMurtry	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Début de l'exercice	14 446 470	41 777	2 907 485	2 780 248	10 000	20 185 980	19 981 916
Subventions autorisées	9 878 177	124 441	5 738 095	2 122 494	10 000	17 873 207	19 808 883
Versements	(11 120 787)	(108 966)	(2 102 337)	(1 914 374)	(15 000)	(15 261 464)	(18 839 694)
Subventions contrepassées	(778,895)	(2 364)	(18 892)	(941 710)	-	(1 741 861)	(765 125)
Subventions à payer à la fin de l'exercice	12 424 965	54 888	6 524 351	2 046 658	5 000	21 055 862	20 185 980
Déduire : subventions à long terme à payer	(2 569 100)	-	(4 547 385)	-	-	(7 116 485)	(4 239 684)
Subventions à court terme à payer	9 855 865	54 888	1 976 966	2 046 658	5 000	13 939 377	15 946 296

Le détail des subventions à long terme à payer est fourni ci-après :

	Fonds non grevés d'affectations	Fonds d'accès à la justice	Total
	\$	\$	\$
2013	2 364 100	2 619 910	4 984 010
2014	170 000	1 466 860	1 636 860
2015	-	216 615	216 615
2016	35 000	244 000	279 000
Total	2 569 100	4 547 385	7 116 485

9. FONDS DE STABILISATION DES SUBVENTIONS

En 1981, les fiduciaires de la Fondation ont établi un Fonds de réserve pour les éventualités futures et les bénéficiaires de ses subventions qui sont affectées à l'éducation juridique, à la recherche juridique et aux bibliothèques juridiques. Ce fonds a été créé et est maintenu au moyen de sommes représentant 25% des apports nets devant être réservés pour ces bénéficiaires. En 2009, les fiduciaires de la Fondation ont renommé le fonds « Fonds de stabilisation des subventions ». Le solde du Fonds est maintenu à 16 M\$.

10. FONDS D'ACCÈS À LA JUSTICE

En 2009, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds grevé d'affectations d'origine interne pour octroyer des subventions visant à promouvoir l'accès à la justice. Le fonds a été initialement financé en 2009 à partir d'une indemnité cy-près découlant du règlement d'un litige ponctuel d'un montant de 14 530 395 \$ (ainsi que des intérêts connexes gagnés de 63 735 \$) que la Fondation a reçue à la suite du jugement d'un recours collectif, bien que la Fondation n'ait pas été partie à la poursuite. Le montant a été transféré du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations au nouveau Fonds d'accès à la justice. Le Fonds d'accès à la justice a été créé pour recevoir indemnités cy-près qui sont destinées à la Fondation.

11. AUTRES FONDS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

	2011			2010		
	Fonds des engagements futurs	Fonds de rajeunissement	Total	Fonds des engagements futurs	Fonds de rajeunissement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes d'ouverture	2 016 505	516 644	2 533 149	4 574 136	2 687 022	7 261 158
Excédent des charges par rapport						
aux produits de l'exercice	-	(122 751)	(122 751)	-	(64 752)	(64 752)
Transfert vers le Fonds d'administration						
générale - non grevé d'affectations	(1 652 948)	-	(1 652 948)	(2 557 631)	(2 105 626)	(4 663 257)
Soldes de clôture	363 557	393 893	757 450	2 016 505	516 644	2 533 149

(a) Fonds des engagements futurs

En 2004, les fiduciaires de la Fondation ont établi un fonds pour détenir des sommes affectées du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations, en vue de budgétiser les programmes de financement qui s'étendent au-delà de une année. Les programmes de financement pluriannuels continueront d'être officiellement approuvés et comptabilisés sur une base annuelle, mais les fonds seront tirés du Fonds des engagements futurs plutôt que du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations. En 2011, le conseil d'administration a autorisé le transfert d'un montant de 1 652 948 \$ (2 557 631 \$ en 2010) vers le Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations.

(b) Fonds de rajeunissement

En 2007, le Fonds de rajeunissement a été établi afin de fournir aux bénéficiaires de subventions admissibles un accès à l'infrastructure humaine et organisationnelle de la Fondation dans le but d'optimiser le rendement et l'efficacité; ce soutien englobe notamment le perfectionnement professionnel, des services-conseils, des mises à niveau technologiques ainsi que des acquisitions et des améliorations d'immobilisations. Le fonds a été initialement financé à partir du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations. Au cours de l'exercice, un montant de néant (2 105 626 \$ en 2010) a été transféré vers le Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations.

12. FONDS DE RECOURS COLLECTIFS

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») a été créé en 1993 en vertu d'une modification de la Loi sur la Société du barreau afin de fournir un soutien financier aux demandeurs en recours collectifs en ce qui a trait aux débours engagés et aux paiements aux défendeurs relativement aux attributions de dépens visant les demandeurs subventionnés. Si un recours subventionné est réglé ou remporté, les subventions relatives aux débours qui ont déjà été accordées sont recouvrables et les subventions relatives aux débours en cours de payer sont annulées. De plus, le Fonds a droit à un prélèvement de 10 % sur tout paiement ou règlement accordé au demandeur dans le cadre d'une poursuite subventionnée.

En 2011, le Fonds a recouvré un paiement de subvention relativement à des débours d'un exercice précédent de 41 768 \$ (27 822 \$ en 2010). Le Fonds a versé des attributions de dépens de 2 202 060 \$ (1 174 003 \$ en 2010) visant des demandeurs subventionnés. Le Fonds a reçu un prélèvement de 3 108 646 \$ (3 932 787 \$ en 2010) sur le paiement de règlements à des demandeurs subventionnés.

13. FONDS DE DOTATION ROY ET RIA MCMURTRY

En 2005, la Fondation a établi le Fonds de dotation Roy et Ria McMurtry en l'honneur du juge en chef et de madame McMurtry, lorsque le juge en chef a reçu le prix Guthrie de 2005 de la Fondation du droit de l'Ontario. À partir des intérêts gagnés par le Fonds, des subventions seront accordées, conformément à la mission de la Fondation, pour appuyer le travail accompli par un organisme choisi par l'ancien juge en chef et madame McMurtry. En juin 2007, le conseil a décidé qu'une bourse annuelle additionnelle de 5 000 \$ sera accordée à un étudiant d'une des facultés de droit choisie par rotation.

14. INTÉRÊTS SUR LES COMPTES MIXTES EN FIDUCIE D'AVOCATS

La Fondation négocie des taux d'intérêt et des frais de service avec chaque établissement financier afin d'obtenir un taux de rendement net concurrentiel.

15. ENGAGEMENTS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION

La Fondation a des obligations en vertu d'un contrat de location-exploitation non résiliable. Le loyer annuel minimal à l'égard de locaux exigible (à l'exclusion des coûts d'occupation) s'établit comme suit :

	\$
2012	76 633
2013	81 700
2014	81 700
2015	81 700
2016	54 467

16. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds de recours collectifs (le « Fonds ») devient éventuellement responsable des attributions de dépens défavorables visant le demandeur dans le cadre d'une poursuite, une fois que le financement a été accordé par le comité de recours collectifs au demandeur. Au 31 décembre 2011, le Fonds demeurait exposé à des attributions de dépens défavorables dans le cas de poursuites subventionnées. Dans toutes les poursuites, la probabilité d'une perte ne peut être déterminée. Toute perte sera comptabilisée au cours de l'exercice pendant lequel elle sera établie.

Des provisions ont été constituées en vue d'indemniser les fiduciaires et les officiers de la Fondation à l'égard de divers éléments, notamment les coûts nécessaires au règlement de toute poursuite découlant de l'association de tels fiduciaires ou bureaux à la Fondation, sous réserve de certaines restrictions. La Fondation souscrit une assurance responsabilité des fiduciaires et des dirigeants en vue d'atténuer le coût de toute poursuite ou action en justice éventuelle. Le montant maximal que la Fondation pourrait devoir payer ne peut être estimé au prix d'un effort raisonnable.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur La valeur comptable des instruments financiers de la Fondation correspond approximativement à leur juste valeur (sauf en ce qui a trait aux placements détenus jusqu'à leur échéance, voir la note 5) en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

Risque de marché Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations traduisent des facteurs propres au placement ou des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Afin d'atténuer ce risque, la Fondation investit dans un portefeuille diversifié de placements, conformément à sa politique en matière de placements.

Risque de taux d'intérêt La Fondation est exposée à un risque de taux d'intérêt à l'égard de ses placements à long terme. Les variations du taux de base auront une incidence positive ou négative sur les revenus de placement de la Fondation. Une telle exposition augmentera en conséquence si la Fondation maintient des niveaux plus élevés de placements à long terme à l'avenir.

Risque de crédit Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier ne réussisse pas à s'acquitter d'une obligation et qu'elle occasionne une perte financière à l'autre partie. La politique d'investissement de la Fondation définit les placements autorisés et fournit des directives et des restrictions concernant les placements acceptables qui réduisent le risque de crédit. La Fondation limite le risque de crédit en investissant dans des titres de créance de sociétés ayant une notation minimale de A ou l'équivalent, accordée par au moins deux des trois agences de notation des obligations du Canada à la date de l'achat.

Risque de change Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs générés par cet instrument varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt. La Fondation investit dans des actions non canadiennes et est donc directement exposée au risque de change, car la valeur des actions libellées dans des devises variera en raison des fluctuations du taux de change.

Coûts de transaction Les coûts de transaction relatifs aux placements sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.

18. GESTION DU CAPITAL

Puisque la Fondation est une entité sans but lucratif, ses activités sont tributaires d'apports annuels de revenus. Depuis sa création, la Fondation a constitué des fonds non grevés d'affectations. Elle maintient en outre des soldes de fonds auxquels elle peut avoir recours, à la discrétion du conseil d'administration, tel qu'il est décrit aux notes 9 à 11. Les fonds grevés d'affectations d'origine externe de la Fondation sont décrits aux notes 12 et 13. La Fondation est en conformité avec les restrictions imposées par ces fonds.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

(a) Les subventions autorisées présentées pour 2010 dans l'état des résultats, déduction faite des contrepassations de subventions d'exercices antérieurs au titre des autres fonds, tenaient compte d'un montant de 2 557 631 \$ qu'il aurait fallu inclure à titre de répartition nette au Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations dans l'état de l'évolution des soldes de fonds. En conséquence, le montant présenté au titre des autres fonds pour 2010 a été réduit de 2 557 631 \$ et le montant du Fonds d'administration générale – non grevé d'affectations a été augmenté du même montant. En outre, les répartitions nettes présentées dans l'état des variations des soldes de fonds de 2010 ont été augmentées de 2 557 631 \$.

Les modifications susmentionnées n'ont eu aucune incidence sur le montant précédemment présenté au titre du total des subventions autorisées de 2010, déduction faite des contrepassations de subventions d'exercices antérieurs, de l'excédent des charges et des subventions par rapport aux produits, et des soldes de fonds.

(b) Les montants présentés pour 2010 au titre du Fonds de rajeunissement et du Fonds des engagements futurs sont inclus au poste « Autres » dans le bilan, sous la rubrique « Liquidités grevées d'affectations d'origine interne », ce qui est conforme à la présentation adoptée dans les états financiers de l'exercice considéré. Dans les états financiers de 2010, les montants étaient présentés séparément pour chaque fonds.

(c) Des placements en titres à revenu fixe d'un montant de 1 100 000 \$ ont été reclassés des placements à long terme vers les placements à court terme en vue de refléter la présentation adoptée pour l'exercice considéré.



La Fondation du droit de l'Ontario
Des fondations plus solides pour la justice en Ontario

RECOURS EXTRAORDINAIRES

FONDATION DU DROIT DE L'ONTARIO

20, rue Queen Ouest, bureau 3002, C.P. 19

Toronto (ON) M5H 3R3

Tél. : (416) 598-1550 Télécopier : (416) 598-1526

WWW.LAWFOUNDATION.ON.CA/FR